

Le 5 mars 2018

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 5 mars 2018, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Madame	Marie-Eve Pelletier

Est absente : madame Annie Jalbert

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 6- Adoption du procès-verbal
- 7- Suivi des dossiers
- 8- Transfert de fonds (s'il y a lieu)
- 9- Approbation des comptes
- 10- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 11- Correspondance

- 12- Demande de subvention au député pour l'amélioration du réseau routier municipal
- 13- Résolution dans le cadre du projet « emploi d'été Canada »
- 14- Résolution dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 15- Résolution d'adhésion au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (papers)
- 16- Rapport au conseil au sujet de la participation d'un élu à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 17- Affectation d'un solde disponible – règlement numéro 323
- 18- Affectation d'un solde disponible – règlement numéro 364
- 19- Affectation d'un solde disponible – règlement numéro 378
- 20- Résolution pour changer la date de la réunion du conseil municipal du mois de mai 2018
- 21- Demande d'aide financière au fonds d'appui au rayonnement des régions (farr) pour un projet internet par wifi dans certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent
- 22- Autorisation à participer à un projet commun pour l'engagement d'une ressource
- 23- Résolution pour la sécurité au centre des loisirs
- 24- Renouvellement de notre licence radio avec Industrie Canada
- 25- Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb
- 26- Demande d'aide financière sentier Notre-Dame-du-Portage
- 27- Demande d'appui moral des municipalités du Témiscouata concernant le projet d'aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook
- 28- Résolution pour présenter une programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ
- 29- Résolution pour un dédommagement pour changement d'adresse
- 30- Résolution pour autoriser la soumission d'Électronique Mercier
- 31- Résolution pour autoriser la construction du puits de la caserne de pompiers
- 32- Résolution pour la semaine nationale de la santé mentale 2018
- 33- Divers
- 34- Période de question (2^e partie)
- 35- Levée de l'assemblée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'ayant été adressée aux membres du conseil, il a été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 5 février 2018 soit adopté.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, madame Mélissa Lord a fait un compte rendu d'une réunion sur la politique familiale et madame Marie-Eve Pelletier a fait un compte rendu d'une réunion du comité de l'OMH.

8. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert n'est à faire puisque nous sommes au début de l'année 2018.

8.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha !

Mélanie Gagné, secrétaire-trésorière

9. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de février 2018 totalisant une somme de 40 718,65 \$ inscrits sur le bordereau numéro DE-18-101 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 28-01-2018 au 24-02-2018 en date du 26 février 2018 totalisant une somme de 41 189,26 \$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 28 février 2018 totalisant une somme de 50 976,57\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-18 -101 totalisant une somme de 7 802,29 \$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

10. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.

Madame la mairesse a fait part des actions faites par la MRC en lien avec le dossier de la téléphonie par Wifi.

11. CORRESPONDANCE

La directrice générale présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de février 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8406

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE CORPS DE CADETS 1027 PAUL-TRIQUET

Considérant la réception d'une demande d'aide financière du Corps de cadets 1027 Paul-Triquet;

Considérant que des résidents de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! font partie de ce Corps de cadets;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! fournisse un montant de 50,00\$ au Corps de cadets 1027 Paul-Triquet afin de les aider financièrement dans la tenue de leurs activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8407

11.2 DEMANDE D'APPUI MORAL AU DEMI-MARATHON DU LAC-TEMISCOUATA

Considérant la demande d'appui moral au Demi-Marathon du Lac Témiscouata qui se tiendra le 24 juin 2018;

Considérant que la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a repris cette année le flambeau pour l'organisation de cette activité;

Considérant que cet appui leur permettra d'investir dans le développement des jeunes, les amener à développer de saines habitudes pour améliorer leur qualité de vie, ce qui cadre parfaitement dans leur mission;

Par conséquent, il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! transmette à la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs la présente résolution leur offrant l'appui moral de la part de la municipalité afin d'organiser le Demi-Marathon du Lac Témiscouata 24 juin 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8408

11.3 DEMANDE DE PARTICIPATION A LA PUBLICATION LE DEVOIR

Considérant la réception d'une demande de participation publicitaire à la revue *Le Devoir* distribuée annuellement aux membres de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec;

Considérant le désir du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de faire connaître notre municipalité à toutes les policières et policiers du Québec;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de participer à la publication annuelle de la revue *Le Devoir* en y faisant paraître une publicité de 1/10 de page au coût de 308,00\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8409

11.4 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DE FORMATION DU PERSONNEL AQUATIQUE AU TEMISCOUATA

Considérant la demande d'aide financière de l'ordre de 165\$ reçue de la Ville de Dégelis afin de demander aux municipalités du Témiscouata de participer au projet de phase 1 d'évaluation des besoins et ressources en sauvetage disponibles au Témiscouata et de réorganisation;

Considérant la demande de participation financière de l'ordre de 250\$ pour la formation en sauveteurs en 2017;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de refuser ces demandes de participation provenant de la Ville de Dégelis, autant pour la formation des sauveteurs en 2017 que pour l'appui au projet de phase 1 et de réorganisation.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8410

11.5 DEMANDE D'AJUSTEMENT DU COMPTE DE TAXE DE VIDANGE DE JOCELYN BELANGER

Considérant la réception d'une demande d'ajustement du compte de taxe de vidange de monsieur Jocelyn Bélanger;

Considérant que dans cette demande monsieur Bélanger nous mentionne qu'il n'exploite plus sa framboisière;

Considérant que sa demande d'annulation de la taxe de vidange pour son commerce concerne les montants chargés en 2017 et 2018;

Considérant que cet ajustement représente un montant de 165\$ pour 2017 et de 184,35\$ pour 2018;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! fasse un crédit pour la taxe de vidange commerciale à monsieur Jocelyn Bélanger pour un montant de 165\$ pour 2017 et de 184,35\$ pour 2018

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8411

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant la possibilité de présenter une demande d'aide financière à notre député dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que notre plan de gestion du réseau routier local révisé pour 2018 identifie différents travaux importants et admissibles au programme de construction et d'amélioration du gouvernement promis dans le cadre du transfert des responsabilités pour la voirie locale;

Considérant que le conseil municipal a retenu certaines priorités pour 2018 et qu'il sera nécessaire d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à présenter une demande d'aide financière au montant de 22 500\$ à notre député Jean D'Amour dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de réaliser certains travaux prioritaires en 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8412

13. RÉSOLUTION DANS LE CADRE DU PROJET « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA »

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une résolution du conseil municipal avec chaque demande de projet que nous faisons et en particulier pour le projet «Emplois d'Été Canada»;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers :

- a) Que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! accepte la responsabilité de tous les projets qui seront présentés cette année.
- b) Que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées au nom de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à signer tout document officiel concernant lesdits projets.
- c) Que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée (s'il y a lieu) par le Gouvernement ou tout autre organisme ou ministère dans l'éventualité où lesdits projets soumis seraient subventionnés.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8413

14. RÉSOLUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 148 362 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les détails significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8414

15. RÉSOLUTION D'ADHÉSION AU PROJET D'AMÉLIORATION DES PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS (PAPERS)

Considérant l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

Considérant que l'administration de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! :

Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).

Nomme Diane Bossé, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8415

16. RAPPORT AU CONSEIL AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE 2 ÉLUES À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Tel que stipulé à l'article 15 de la « Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale » je, Mélanie Gagné, directrice générale, dépose devant le conseil municipal le rapport concernant la participation de 2 élues à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit madame Marie-Eve Pelletier et madame Annie Jalbert.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8416

17. AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 323

Attendu qu'à l'exercice financier 2017 un montant de 13 229,52\$ était disponible au règlement 323 pour la construction d'un nouveau Centre de loisirs ;

Attendu que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! peut, selon la *Loi des dettes et des emprunts municipaux*, section IV article 8, affecter cette somme en remboursement de capital et intérêts payés durant le terme de l'emprunt ;

Attendu que lesdits travaux décrits au règlement 323 ont été abolis dans leur exécution ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! affecte les sommes décrites au tableau suivant en paiement du capital et intérêts payables au règlement numéro 323 :

Année	Capital	Intérêts	Total
2018	13 229,52\$	-----	13 229,52\$

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8417

18. AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 364

Attendu qu'à l'exercice financier 2017 un montant de 87 293,71\$ était disponible au règlement 364 pour le remplacement d'un ponton sur le rang Vieux-Chemin ;

Attendu que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! peut, selon la *Loi des dettes et des emprunts municipaux*, section IV article 8, affecter cette somme en remboursement de capital et intérêts payés durant le terme de l'emprunt ;

Attendu que lesdits travaux décrits au règlement 364 ont été abolis dans leur exécution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! affecte les sommes décrites au tableau suivant en paiement du capital et intérêts payables au règlement numéro 364 :

Année	Capital	Intérêts	Total
2018	30 000\$	6 774,76\$	36 774,76\$
2019	30 800\$	6 099,76\$	36 899,76\$
2020	13 619,19\$	----	13 619,19\$

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8418

19. AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 378

Attendu qu'à l'exercice financier 2017 un montant de 683,01\$ était disponible au règlement 378 pour l'achat d'un camion-citerne;

Attendu que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! peut, selon la *Loi des dettes et des emprunts municipaux*, section IV article 8, affecter cette somme en remboursement de capital et intérêts payés durant le terme de l'emprunt ;

Attendu que la dépense décrite au règlement 378 a été abolie dans son exécution ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! affecte les sommes décrites au tableau suivant en paiement du capital et intérêts payables au règlement numéro 378 :

Année	Capital	Intérêts	Total
2018	683,01\$	-----	683,01\$

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8419

20. RÉSOLUTION POUR CHANGER LA DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2018

Considérant l'impossibilité de la directrice générale à être présente pour la réunion prévue le 7 mai 2018;

Considérant que la réunion du conseil du mois de mai 2018 doit être tenue le mercredi 9 mai 2018 au lieu du lundi 7 mai 2018;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à changer la date de la réunion du conseil du mois de mai 2018 pour le mercredi 9 mai au lieu du lundi 7 mai afin que la directrice générale soit présente. De plus, un avis public sera publié à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8420

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!:

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! abroge la résolution portant le numéro 02-18-8399 adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2018;

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet;

Que les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! s'engagent à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8421

22. AUTORISATION À PARTICIPER À UN PROJET COMMUN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE

Considérant la concertation des municipalités de Saint-Eusèbe, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à participer à un projet commun pour l'engagement d'une ressource pour faire l'entretien des aménagements paysagers de chacune des municipalités;

Considérant qu'il y a lieu de répéter encore une fois l'expérience de mettre en commun l'engagement d'une ressource;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à participer à un projet commun pour l'engagement d'une ressource et pour un nombre de 16 heures par semaine.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers de charger un montant de 5% aux autres municipalités pour l'administration de ce projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8422

23. RÉSOLUTION POUR LA SÉCURITÉ AU CENTRE DES LOISIRS

Considérant que plusieurs types de clientèles se retrouvent au Centre des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant que la sécurité des usagers est une priorité pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant qu'une certaine clientèle se déchausse en arrivant au Centre de loisirs;

Considérant que plusieurs usagers de la patinoire circulent à l'intérieur du Centre des loisirs avec leurs patins;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer l'employé responsable du Centre des loisirs de l'importance que les usagers conservent leurs bottes, tel que déjà affiché sur les murs à l'intérieur du Centre des loisirs ainsi que de lui rappeler qu'il est de sa responsabilité de veiller à faire respecter toutes les règles de conduite et de sécurité en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8423

24. RENOUVELLEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INDUSTRIE CANADA

Considérant la réception de la demande de renouvellement de notre licence radio avec Industrie Canada pour nos radios téléphones;

Considérant que le coût est de 451\$ et que le montant est prévu au budget;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à renouveler notre licence radio avec Industrie Canada et à payer le coût de la licence au montant de 451\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8424

25. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Considérant la demande présentée par les Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! au sujet d'une demande d'aide financière pour l'activité « Gala musical » qui aura lieu le 25 mars 2018;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour l'activité qui aura lieu le 25 mars 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8425

26. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SENTIER NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Considérant la réception de la demande d'aide financière du Sentier Notre-Dame-du-Portage;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! désire que le projet d'exposition itinérante voit le jour;

Considérant que d'autres municipalités s'engagent financièrement pour l'année 2018 et ce, sans s'engager à ce jour pour les années à venir;

Considérant que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! attendra la présentation d'un projet structuré avant de s'engager pour les années suivantes;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Sentier Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8426

27. DEMANDE D'APPUI MORAL DES MUNICIPALITÉS DU TÉMISCOUATA CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE ET D'UN CAMPING À LA PLAGE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le développement de l'offre touristique régionale; de créer un réseau d'attraits et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré, et , développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel;
(Orientation 6.2. -10-12-13)

CONSIDÉRANT QUE LE tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorités dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT que Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT que le Lac Pohénégamook est identifié comme un **produit d'appel** dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur;

CONSIDÉRANT que le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook Inc. **s'inscrit intégralement** dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une d'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider également plusieurs attraits récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental, la Route des Frontières);

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! de refuser la demande d'appui pour le projet récréotouristique du CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRTB et du Bas St-Laurent.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8427

28. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à déga-ger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au mi-nistère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modifica-tion qui sera apportée à la programmation de travaux approu-vée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la pro-grammation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8428

29. RÉSOLUTION POUR UN DÉDOMMAGEMENT POUR CHANGEMENT D'ADRESSE

Considérant le projet de construction de la nouvelle caserne incen-die sur la rue Raymond;

Considérant qu'un manque de numéros civiques fut constaté pour attribuer à ce nouveau bâtiment une adresse;

Considérant que 12 bâtiments sont touchés par ce changement;

Considérant que des frais matériels sont reliés au changement d'adresse;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Pa-trick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la munici-palité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! que les frais matériels reliés à ce changement d'adresse seront défrayés par la municipalité sur pré-sentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8429

30. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SOUMISSION D'ÉLECTRONIQUE MERCIER

Considérant que les neuf véhicules des travaux publics sont munies de radios de communication en mode analogique;

Considérant que la technologie analogique est désuète et appelée à disparaître;

Considérant la réception d'une soumission d'Électronique Mercier au montant de 7 027,78\$ taxes incluses pour effectuer le changement de 9 radios du mode analogique vers le mode numérique;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter la soumission d'Électronique Mercier au montant de 7 027,78\$ taxes incluses pour effectuer le changement de 9 radios du mode analogique vers le mode numérique.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8430

31. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DU PUIIS DE LA CASERNE DE POMPIERS

Considérant le projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers;

Considérant la nécessité d'y construire un puits répondant aux normes de conformité en matière d'édifice public;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation fut lancé le 12 février 2018 à trois entreprises;

Considérant la réception de deux soumissions;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2018 à 15h30 à la salle municipale de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

Considérant que la soumission conforme la plus basse s'avère être celle reçue de C.G. Thériault inc. au montant de 17 548,63\$;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'octroyer le contrat de construction d'un puits pour la caserne de pompiers à C.G. Thériault inc. conformément à la soumission reçue au montant de 17 548,63\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8431

32. RÉSOLUTION POUR LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai 2018**;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Par conséquent il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

33. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8432

33.1 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE – PROGRAMME « AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL »

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac à l'intention de procéder à l'acquisition d'un camion échelle afin d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant les interventions des Services incendie sur le territoire du Témiscouata;

ATTENDU QUE le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » parrainé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise, entre autres, à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en offrant la possibilité de financer à 50% les coûts de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata appuie la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac dans ce projet;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie de Témiscouata-sur-le-Lac a communiqué avec la très grande majorité de ses pairs dans chacune des municipalités pour obtenir et identifier leurs besoins de couverture concernant la nécessité d'un tel équipement pour optimiser leur couverture de risques en protection incendie (voir liste en annexe);

ATTENDU QU'advenant un sinistre majeur requérant obligatoirement les services d'un camion échelle, seuls les Services incendie de Rivière-du-Loup et d'Edmundston en sont équipés (à titre indicatif, ces services incendie sont situés à 70 km et 50 km de Témiscouata-sur-le-Lac), ce qui n'est plus un service d'urgence de proximité et met grandement en péril la vie des gens et la survie de nos entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac et les Municipalités du Témiscouata ne veulent pas revivre des événements similaires qu'a pu engendrer l'incendie des Viandes DuBreton en 2002 par la perte de 425 emplois au Témiscouata, affectant ainsi toutes les municipalités par le départ de bon nombre de leurs résidants et sans compter les conséquences désastreuses sur l'équilibre social et économique;

ATTENDU QUE la dotation d'un tel équipement procurera de la sécurité et de la quiétude à tous les citoyens, aux propriétaires d'entreprises et aux organisations communautaires et publiques;

ATTENDU QUE les Municipalités du Témiscouata pourront requérir les services d'un tel équipement selon la manière usuelle d'utilisateur/payeur dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac déposera une demande formelle d'accompagnement financier auprès de la MRC de Témiscouata dans des fonds dédiés à appuyer la dotation de tel service au bénéfice de leur population, équipements municipaux et entreprises;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de refuser l'appui demandé pour le projet d'acquisition d'un camion échelle présenté par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de la programmation : « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » Il est mentionné que la notion d'utilisateur payeur est priorisée par la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 03-18-8433

33.2 RÉSOLUTION PORTANT SUR L'APPROBATION DU DEPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMELIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE TEMISCOUATA

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra une collaboration accrue entre les municipalités membres dans la mise sur pied de projets et d'actions de développement économique sur le territoire;

Considérant que la création d'une corporation de développement économique permettra d'orienter le travail de l'agent de développement économique par une centralisation des décisions et par l'identification de grands axes sectoriels de travail prioritaires;

Considérant que le présent projet de création d'une corporation de développement économique nécessite une aide externe sous la forme d'aide juridique à la création, de service de graphisme et de services de développement web afin de structurer son offre de service, promouvoir ses services et assurer sa pérennité dans le temps;

Considérant que le présent projet de création d'une corporation de développement économique nécessite l'acquisition de matériel de bureau permettant à la corporation d'offrir de manière indépendante, les services pour lesquelles elle est constituée et assurer la poursuite de sa mission;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! agisse à titre de porteur du projet et mandate Alexandre Raymond, à titre d'agent de développement économique, afin de procéder au dépôt d'une demande de financement au *programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC de Témiscouata afin de procéder à la création d'une corporation de développement économique commune pour les Municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et Saint-Pierre-de-Lamy.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, cinq questions ont été adressées aux membres du conseil et ont été répondues à la satisfaction des intervenants.

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 21h15 il a été déclaré que cette assemblée soit close.

Mairesse

Secrétaire-trésorière